

TITRE : Renforcement de capacités des OPH communautaires et provinciales du Burundi
Présentateur :RUKEZAMIHETO Alexis, Responsable du volet inclusion

Projet Appui Aux Associations

Fédération Handicap International/Programme Burundi

Adresse email : aaavoletinclusion@hif-burundi.org

Type : Workshop

INTRODUCTION

Au Burundi, les personnes handicapées sont victimes de plusieurs types de discriminations, de marginalisation, de stigmatisation ou de croyances occultes et vivent dans des conditions très précaires. Le gouvernement vient de ratifier la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées. Aucun organe de suivi de la ratification n'est encore mis en place et les personnes handicapées ne sont pas représentées dans les organes de prise de décision. Cependant les personnes handicapées se sont organisées en associations pour faire entendre leur voix et revendiquer leurs droits. Malgré tous ces efforts, aujourd'hui la prise en compte du handicap dans les politiques et programmes de développement n'a toujours pas lieu, et n'est pas considérée comme une priorité.

BUT (proposition) : Permettre aux OPH communautaires et provinciales de devenir des acteurs compétents et pertinents pour un développement inclusif au handicap et prendre part au processus de prise de décisions dans leur lieu de vie.

DESCRIPTION

Depuis 2008, Handicap International soutient le Réseau des associations des personnes Handicapées au Burundi (RAPHB). Actuellement, le RAPHB compte 37 organisations qui sont présentes dans 15 provinces sur les 17. Le RAPHB et les organisations membres accusaient au début du projet des faiblesses tant au niveau organisationnel qu'au niveau opérationnel. Une stratégie d'accompagnement de proximité et d'appui à ces organisations a été mise en place afin de renforcer leurs capacités, puis de mettre en œuvre des actions de sensibilisation et de plaidoyer en faveur d'une société plus inclusive. Pour mettre en oeuvre toutes ces actions, le projet promeut une approche à la fois locale et nationale dans l'intérêt de renforcer la prise en compte des droits de personnes handicapées au Burundi à travers :

- le renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des réseaux d'associations de personnes handicapées et de leurs associations membres.
- le renforcement des capacités de plaidoyer au travers un appui aux initiatives des réseaux pour un plaidoyer avec les institutions gouvernementales nationales, notamment pour l'intégration du handicap dans les politiques nationales ; et au niveau local avec un appui aux initiatives de plaidoyer des associations membres auprès des autorités locales avec un focus sur l'intégration des questions du handicap dans les plans communaux de développement communautaires.
- des sensibilisations sur les questions du handicap, organisées par les réseaux à un niveau national, et par les associations membres à un niveau local.
- Des actions concrètes au niveau local, notamment au travers d'un travail de formation des services clés (santé, éducation, appui social, emploi, justice) afin de faciliter l'accès et la prise en compte des besoins spécifiques des PSH.

Cette approche à la fois locale et nationale, permet de renforcer la prise en compte du handicap dans les politiques gouvernementales tout en permettant la promulgation d'initiatives locales ayant des impacts plus concrets sur les conditions de vie des PSH. Ce travail de renforcement des capacités a été réalisé en suivant certaines étapes :

- Mapping des OPH provinciales en relation avec le RAPHB. Actuellement le RAPHB compte 37 associations réparties dans 15 provinces des 17 que compte notre pays (le nombre est passé de 9 organisations fondatrices à 37 actuellement).
- Analyse des besoins des OPH en matière de renforcement organisationnel et opérationnel. Il fallait d'abord avoir l'état des lieux sur les capacités du RAPHB et de ses organisations membres. Après cette analyse, il a été constaté que la presque totalité des organisations n'étaient que de simples groupements sans connaissances sur les principes associatifs, les membres étaient (et le sont actuellement) à grande majorité illettrés, les textes légaux étaient lacunaires ; la majorité n'avaient presque pas d'activité commune.
- Conception des outils : livrets basiques de formation et qui ont été traduits en langue nationale pour chaque thématique de renforcement des capacités (Gestion démocratique, gestion comptable, sensibilisation, droits des personnes handicapées (CNURDPH), plaidoyer, rédaction d'une demande de financement, Alphabétisation).
- Mettre en place une stratégie : accompagnement de proximité à travers des visites régulières, descentes sur terrain du responsable de volet « renforcement des capacités ». Cet accompagnement nous a permis de s'asseoir ensemble avec les membres des OPH, d'identifier leurs besoins en renforcement de capacité et permettre à la majorité des membres de chaque association de bénéficier des formations qui sont données sur place. Au cours de ces séances d'accompagnement, des conseils pratiques sont donnés dans des domaines variés notamment le référencement des personnes handicapées dans les centres de réadaptation fonctionnelle, référencement dans les centres de formation professionnelle, référencement dans les écoles spécialisées et même dans les écoles ordinaires à travers des séances de sensibilisation et des visites à domicile.
- Les organisations des personnes handicapées participent actuellement, à travers le théâtre interactif, dans la sensibilisation de la communauté dans des domaines variés : c'est notamment dans le domaine de la protection des enfants handicapés contre les violences sexuelles, insertion socio-économique des jeunes handicapés, éducation inclusive et d'autres thèmes jugés importants comme la participation des personnes handicapées dans les organes de prise de décision et dans les élections, la lutte contre certaines maladies comme par exemple le VIH/SIDA etc...

Appel à propositions de projets de sensibilisation et de plaidoyer au niveau local («learning by doing»). Ce travail de plaidoyer se fait à travers des actions concrètes permettant de sensibiliser les décideurs locaux sur l'importance de la prise en compte des personnes handicapées dans les programmes de développement.

Tout ce travail d'accompagnement se fait avec la participation des équipes du RAPHB afin que le RAPHB soit en mesure d'assumer le renforcement de capacités des OPH membres du réseau. Aussi, un autre aspect important dans le domaine de l'inclusion en collaboration avec les OPH a été le renforcement des partenaires opérationnels et institutionnelles d'Handicap International au Burundi (projet insertion socio – économique, projet santé maternelle et infantile, projet éducation inclusive et projet protection contre les violences sexuelles faites aux enfants handicapés) sur la prise en compte du handicap dans leurs actions de développements. Ceci à travers des formations et de la sensibilisation de ces différents partenaires des projets sur d'abord la compréhension du handicap et sur les principes de l'inclusion. **DISCUSSION**

Au début du projet les organisations des personnes handicapées étaient attentistes et ne comprenaient pas leur mission. Le RAPHB lui-même était un réseau très jeune avec des moyens humains et matériel très limités. Ce renforcement des capacités structurelles et opérationnelles des OPH leur a permis d'affirmer leur rôle et de développer une approche stratégique efficace pour induire des changements politiques et communautaire : la double

approche, œuvrant simultanément localement (sensibilisation, renforcement des capacités des OPH) et nationalement (plaidoyer national par le RAPHB, renforcement structurel et opérationnel du réseau).

Le renforcement du RAPHB lui a permis de devenir l'interlocuteur crédible pour les autorités et en particulier le ministère de tutelle.

La présence d'OPH membres dans toutes les provinces du Burundi fait de lui le réseau d'OPH le plus représentatif des personnes handicapées au Burundi. Les actions de plaidoyer au niveau national ont abouti à la ratification de la convention des nations unies relatives aux droits des personnes handicapées. Le RAPHB a participé aux différents ateliers pour l'élaboration de la politique nationale de la protection sociale et de l'emploi. Il a aussi influencé l'intégration des enfants handicapés dans la mesure prise par l'état de soigner les enfants de moins de cinq ans. Très récemment une mesure vient d'être prise de traduire le journal télévisé en langue des signes. La participation du RAPHB dans les réunions organisées par la CENI a fait qu'une mesure soit prise pour faciliter les personnes aveugles de participer dans les élections comme les autres citoyens (la personne aveugle pourra se faire aider par une autre personne).

L'accompagnement de proximité a permis de mieux connaître les OPH, leurs besoins et de déterminer ensemble des solutions fiables. Les conseils pratiques bénéficient beaucoup de membres, ce qui a amélioré la compréhension des principes de la culture associative. Au niveau local les OPH deviennent de plus en plus actives dans la sensibilisation, le plaidoyer, l'entraide mutuelle et la défense de leurs droits. Ceci améliore par conséquent l'estime de soi des PH mais aussi le changement de regard de la communauté. Même s'il n'y a pas encore des mesures spécifiques accompagnant la ratification de la convention, quelques résultats positifs sont observés notamment l'intégration des personnes handicapées dans les comités communaux de développement communautaire (seulement dans 5 communes), les organisations de personnes handicapées sont invitées dans des réunions regroupant les acteurs locaux (au niveau des zones et des communes). Si aujourd'hui les OPH sont crédibles auprès des autorités publiques, elles ne le sont pas encore auprès des prestataires de service, ceci constitue un grand défi pour la réussite de l'inclusion.

Conclusion

Même si la prise en compte du handicap dans tous les secteurs de développement n'est pas encore effective, des résultats encourageants ont été enregistrés. L'atteinte des différents résultats résulte de la stratégie mise en place depuis des années pour réaliser les activités de renforcement des capacités, de sensibilisation et de plaidoyer. Le travail réalisé avec le RAPHB a contribué au changement de regard des personnes handicapées au sein de la communauté. La récente ratification de la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, donne au RAPHB un outil de sensibilisation et de plaidoyer même si le contexte sociopolitique n'est pas aujourd'hui favorable à leur pleine participation.